

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIII

BEUCEVILLE—JANVIER 1917

No 1

LES DEUX LEVERRIER

François LeVerrier de Rousson.—François LeVerrier de Rousson était fils de Nicolas LeVerrier, seigneur de Boisguibert, et de Madeleine Houdon, de Paris, paroisse Saint-Paul.

En 1672, il commençait à servir dans les Grenadiers.

En 1675, il était sous-lieutenant.

L'année suivante, en 1676, il entra dans le régiment de la Reine en qualité de lieutenant.

M. LeVerrier de Rousson servit ensuite pendant dix ans dans la cavalerie. En 1684, il perdait un oeil. Ses états de services ne disent pas dans quelle bataille.

Le 17 mars 1687, M. LeVerrier de Rousson était fait capitaine dans les troupes du détachement de la marine. Il passa dans la Nouvelle-France la même année.

En 1688, M. LeVerrier eut un accident qui faillit interrompre sa carrière. Étant à la chasse avec le jeune Jacques Boucher de Montizambert, fils du vénérable Pierre Boucher, il eut le malheur de le tuer accidentellement. Ce fait se passait le 9 septembre 1688, probablement dans les environs de Trois-Rivières.

M. Boucher de Grosbois, convaincu que la mort de son fils était un simple accident de chasse, donna le certificat suivant à M. LeVerrier :

“ Nous Pierre Boucher, écuyer, sieur de Grosbois et sei-

gneur de Boucherville, et Jeanne Crevier, mon épouse, certifions à tous qu'il appartiendra que si nous n'avons fait aucune poursuite ni plainte à l'encontre du sieur LeVerrier, capitaine d'un détachement de la Marine, de la mort de Montizambert, l'un de nos enfants, qui a été tué par le dit sieur LeVerrier, étant à la chasse, par un accident imprévu, c'est que nous sommes parfaitement instruit de son innocence, en cette rencontre ayant toujours eu beaucoup d'amitié et considération pour notre famille et particulièrement pour le dit défunt, qu'il aimait tendrement. C'est pourquoi à notre égard nous déchargeons le dit sieur LeVerrier de la dite mort.

BOUCHER
JEANNE CREVIER (1) "

En 1689, dans une rencontre avec les Iroquois, M. LeVerrier de Rousson fut blessé.

En 1693, il fut de nouveau blessé à la cuisse par les Iroquois. La même année, le 1er janvier, il avait été fait garde-marine.

Le 25 mars 1694, il était fait capitaine avec commission. Il faut croire que jusque là il avait servi ici sans commission.

Le 5 mars 1695, M. LeVerrier est fait enseigne de vaisseau. Il n'était pas nécessaire alors de servir sur mer pour obtenir ce grade.

Le 21 mai 1696, une ordonnance royale supprimait complètement les congés de traite dans la colonie de la Nouvelle-France. Cette ordonnance parvint au Canada par les vaisseaux qui arrivèrent à la fin de l'été. M. de Frontenac, qui avait ses raisons pour en agir ainsi, ne promulgua cette ordonnance qu'au mois de mai 1697. M. de Callières, gouverneur de Montréal, publia aussitôt les ordres reçus par M. de Frontenac. Le 6 septembre 1697, par l'ordre sui-

(1) Manuscrit en la possession de la Historical Society, Chicago, Publié dans *Rapport concernant les archives canadiennes pour 1905*, vol. I, p. LXVI.

vant, il postait M. LeVerrier avec un détachement en amont de Montréal, pour arrêter ceux qui voudraient monter aux Outaouais, sans congé spécial du gouverneur :

“ Il est ordonné au Sieur Le Verrier, Capitaine du détachement de la marine, de partir incessamment de cette ville avec le détachement qui lui sera remis par le Sieur de Langloiserie, major de cette ville, pour aller au pied du long Sault de la grande rivière se poster du côté nord dans le lieu qu’il jugera le plus propre pour en garder les deux bords, afin d’empêcher qu’aucun Français n’y puisse monter, soit dans des canots à eux appartenant ou parmi les Sauvages, usant de toutes sortes d’adresses et de force pour les prendre et me les amener en cette ville en toute sûreté, avec les marchandises, boissons et effets qui pourront leur appartenir, à la réserve de ceux qui seront avoués du Sieur de Tonty, qu’il laissera passer, suivant la permission qui lui en a été accordée par M. le Comte de Frontenac.

“ Il se saisira pareillement de tous ceux qu’il pourra rencontrer dans la grande rivière, tant en allant qu’en revenant, nonobstant tous congés qu’il lui pourraient montrer, et qu’en cas qu’il trouvât des caches de marchandises dans les bois ou ailleurs, le long de sa route depuis la Chine en remontant, de les enlever pour les apporter en cette ville à son retour, en faisant un mémoire de tout ce qui pourra se trouver.

“ Il sera à propos que dans le lieu qu’il aura trouvé propre pour se poster, qu’il y fasse un petit fort de pieux à la manière des Sauvages ou, du moins, une abatis pour sa sûreté contre les ennemis, dans lequel il fera faire si bonne garde qu’il ne puisse être surpris, et afin qu’aucun canot français ne puisse se dérober à sa vue pendant la nuit. Il détachera tous les soirs un canot qu’il enverra du côté du Sud, sans faire de bruit, et un autre du côté de la Rivière du Nord, afin de se saisir de ceux qui voudraient tenter d’y passer.

“ Il s’informerà à la Chine et au bout de l’Ile et depuis quand, si on n’avait pas vu monter quelques canots fran-

çais, et si, en arrivant au long Sault il voyait par des pistes fraîches qu'il en fut monté quelques uns depuis peu ; qui ne pourrait être que des français. Il détachera un ou deux canots avec un officier dans chacun pour les poursuivre, en toute diligence, jusqu'au Sault de la Chaudière, afin de tâcher à les attraper.

“ Nous remettant au surplus à sa bonne conduite pour faire réussir le dessein pour lequel je l'envoie.

“ Fait à Montréal, le 6 septembre 1697.

“ (Signé) Le Ch'er de CALLIERE ” (2)

Le 7 juillet 1711, le ministre prenait la peine d'écrire à M. Le Verrier de Rousson pour le blâmer de son défaut de zèle au service (3).

Le 21 juin 1712, le ministre écrivait à M. Le Verrier qu'il n'avait pu demander pour lui le commandement du fort de Chambly, attendu que ce poste ne devait pas être érigé en gouvernement.

En 1713, le 28 juin, M. Le Verrier était fait chevalier de Saint-Louis.

M. de Vaudreuil écrivait au ministre le 16 septembre 1714 :

“ J'ai reçu à Montréal suivant l'ordre de Sa Majesté et votre lettre du 3 juillet 1713 les sieurs Le Verrier et La Corne, chevaliers de St-Louis. Ils m'ont paru l'un et l'autre très sensibles à l'honneur que Sa Majesté avait bien voulu leur faire ” (4).

Une note anonyme de 1714 dit au sujet de M. Le Verrier :

“ Le sr. Le Verrier, Français. Sert depuis 1672, est le premier capitaine. A servi en France. Est assez bon officier et a de la dignité ” (5).

(2) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 15.

(3) Richard, 1899, p. 434.

(4) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 34.

(5) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. I, p. 114.

En 1713, la majorité des troupes étant devenue vacante par la mort de M. Dumesny Norey, M. Le Verrier, qui était le "premier capitaine", c'est-à-dire le capitaine dont la nomination remontait le plus haut, demanda cette charge.

Elle était également brigüée par MM. Bouillet de la Chassagne, de Saint-Martin, Céloron de Blainville, Sabrevoy, de La Corne et Louis-Philippe de Vaudreuil, fils aîné du gouverneur de la Nouvelle-France.

M. Le Verrier fut nommé le 12 mai 1714.

Le 27 avril 1716, M. Le Verrier de Rousson remplaçait M. Bouillet de la Chassagne à la majorité de Montréal.

Le 8 février 1724, en considération des blessures qu'il avait reçues au service, le roi accordait à M. Le Verrier de Rousson une pension de 400 livres sur le trésor royal.

Le 15 mai 1725, M. Le Verrier remplaçait M. de Louigny comme lieutenant de roi à Québec.

Le 20 octobre 1727, l'intendant Dupuy écrivait au ministre :

" Il n'y a, quant au présent, que des éloges à faire aux officiers des troupes qui servent ici. La guerre que M. le marquis de Beauharnois avait déterminée à Montréal et qui nous a tenus en préparatifs à Québec jusqu'à ce qu'il envoyât les ordres pour faire monter les troupes à Montréal, m'a donné lieu de connaître leur zèle et leur vivacité pour le service du Roi.

" M. Le Verrier, lieutenant de Roi à Québec, qui y commandait en l'absence de M. le gouverneur-général, s'y est comporté avec tout le feu, la vivacité et l'expérience d'un ancien officier ; il a vu faire la guerre à M. de Turenne et, par conséquent, à bonne école. Cela paraît en tout ce qu'il fait, sa vigilance est entière et personne n'est plus ferme et plus positif que lui dans les règles du service. Il joint à toutes ces bonnes qualités une attention singulière à former M. son fils, qui est un des officiers des mieux faits et des plus louables par deux caractères qui paraissent rarement ensemble dans les jeunes gens, une sagesse exemplaire dans les moeurs et beaucoup de bravoure dans ses actions et

ses procédés ; il a été du détachement de Niagara, il en est revenu malade et j'ose vous représenter, Monseigneur, que le soin que M. Le Verrier a pris de Québec et le bon ordre qu'il ya entretenu mérite que son fils se ressente de vos bonnes grâces " (6).

Le 14 octobre 1730, l'intendant Hocquart écrivait au ministre :

" M. le marquis de Beauharnois m'a fait part de ce que vous avez agréable de lui marquer au sujet de plusieurs sommes provenant des congés qu'il a distribués à quelques familles de ce pays-ci l'année dernière, entre autres à mesdames Leverrier et La Corne. Je n'ai point craint, Monseigneur, de contribuer à le déterminer à continuer le même secours à ces deux familles cette année, qui en ont un extrême besoin. MM. Leverrier et La Corne sont à la vérité tous deux lieutenants de Roi, mais dans un état si fâcheux, eu égard à leur place et à leur peu d'aisance, qu'ils sont dans le cas d'avoir besoin plus que personne de ce secours. Le sieur Leverrier commande pendant trois mois de l'été à Québec, et il convient que la dignité du commandement soit accompagnée d'un certain extérieur. M. de La Corne a douze enfants vivants qui se portent tous au bien et l'on ne peut concevoir comment avec une fortune si médiocre il a pu les élever. Je n'ai l'honneur de vous écrire, Monseigneur, que pour rendre témoignage à la vérité " (7).

En 1730, lorsqu'il s'agit de remplacer M. Bouillet de la Chassagne au gouvernement de Trois-Rivières, M. Le Verrier sollicita cette charge, mais elle fut accordée à M. Boisberthelot de Beaujours.

Le 21 mars 1730, le ministre écrivait à M. Le Verrier qu'il aurait désiré lui donner le gouvernement de Trois-Rivières qu'il avait sollicité, mais cette faveur revenait à M. de Beaujours en raison de l'ancienneté de ses services.

Le 15 octobre 1730, l'intendant Hocquart écrivait au ministre :

(6) Archives du Canada, Correspondance générale, vol.

(7) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 53.

“ M. de la Chassagne a pris possession du gouvernement de Montréal et M. de Beaujours de celui des Trois-Rivières. M. Leverrier, lieutenant de roi à Québec, a été bien touché de n'avoir point obtenu cette dernière place. Cet officier quoique âgé a continué de servir avec beaucoup de zèle et d'activité pendant l'absence de M. le général. Il aime et fait observer la discipline. Il est sujet à quelque dépense extraordinaire pendant le temps de son commandement et il mérite, Monseigneur, par ses longs services et par le peu d'aisance qu'il a que Sa Majesté lui accorde quelque gratification ou augmentation d'appointement ” (8).

François Le Verrier, sieur de Rousson, décéda à Québec le 6 novembre 1732, et fut inhumé le lendemain dans l'église paroissiale. Il est dit dans son acte de sépulture “ qu'il décéda dans la communion de notre mère la sainte église après avoir reçu les saints sacrements de pénitence et d'extrême onction n'ayant pu recevoir le saint Viatique ” (9).

M. Le Verrier avait épousé à Montréal, le 15 juin 1704, Jeanne-Charlotte de Fleury, fille de Jacques-Alexis de Fleury, seigneur de Deschambault, lieutenant-général de Montréal, et de Marguerite de Chavigny.

Nous devons copie de l'acte de mariage de M. Le Verrier à M. E.-Z. Massicotte. Il vaut la peine d'être reproduit ici :

“ Le quinziesme juin mil Sept Cent quatre après la publication d'un banc Monsieur de Belmont grand-Vicaire de Monseigneur l'Eveque ayant accordé la dispense des deux autres et ne s'étant trouvé aucun empechement canonique Mon dit Sieur de Belmont apres avoir pris Le mutuel consentement par paroles de present de francois Le Verrier Ecuyer Seigneur de Rousson Capitaine d'une compagnie

(8) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 53.

(9) Un des frères de M. Le Verrier de Rousson, M. Le Verrier de Boisguibert, servait aussi dans l'armée. D'après Laffilard, il fut fait garde-marine le 24 août 1684 et capitaine aux Isles le 22 septembre 1691. Ce M. Le Verrier de Boisguibert serait mort aux Isles en 1693.

du detachement de la marine fils de feu Nicolas Le Verrier Ecuyer Seigneur de Boisguibert et de Dame Madeleine houdon Son Epouse, de la paroisse de Saint Paul Ville et Eveché de Paris d'une part et Damoiselle Jeanne Charlotte de fleury fille de Jacq. Alexis de fleury Ecuyer Seigneur Deschambault Conseiller du Roy et Son Lieutenant General de la iustice Royale de L'Isle de Montreal et autres lieux en depandans et de Damoiselle Marguerite de Chavigny Son Epouse de cette paroisse d'autre part, Leur a donné La benediction nuptiale Selon l'usage de notre Mere Sainte Eglise en presence de haut et Puissant Seigneur Messsire Philippe Rigault Marquis de Vaudreuil chevalier de l'ordre militaire de St Louis Capitaine de Vaisseau, Gouverneur General dans toute La Nouvelle france, de Messire françois de Beauharnois chevalier Seigneur de La Chaussaye Beaumont et autres lieux Conseiller du Roy en ses Conseils, Intendant de Justice, police et finances en toute la nouvelle france, de Messire claud de Ramezay chevalier Gouverneur de L'Isle de Montreal et autres lieux en depandans, de Monsieur françois Galifet Ecuyer Lieutenant de Roy du dit gouvernement de Montreal, de Monsieur Jacques Alexis de fleury pere de la dite Epouse Ecuyer Seigneur Deschambault Conseiller du Roy et Son Lieutenant general dans La iustice royale de La dite Isle et plusieurs autres parens et amis des dites parties signé.—françois Le Verrier, Anne Charlotte de fleury, Vaudreuil, Beauharnois, Joibert, de Ramezai, Galifet, J. A. de fleury, de Longüeil, Marguerite de Chavigni, François Vachon de Belmont, grand Vicaire, Priat, Ptre."

Madame Le Verrier obtint, quelques mois après la mort de son mari, une gratification de 400 livres (avril 1733).

On sait qu'elle devint en secondes noces l'épouse du dernier gouverneur de Vaudreuil. Malgré nos recherches nous n'avons pu trouver nulle part ni son contrat de mariage ni son acte de mariage avec M. de Vaudreuil.

Quoiqu'il en soit, après la conquête M. et Mme de Vau-

dreuil s'embarquèrent pour la France. Madame de Vaudreuil ne revint jamais dans la Nouvelle-France.

Du mariage de François Le Verrier de Rousson et de Jeanne-Charlotte de Fleury naquirent deux enfants : Louis Le Verrier, né à Montréal le 11 avril 1705, et Jacqueline-Ursule-Marguerite Le Verrier, née à Montréal le 1er juillet 1706. Celle-ci devint la femme de Jean-Pascal Soumande et fut la mère de l'épouse du fameux Villiers de Jumonville.

Louis Le Verrier.—Né à Montréal le 11 avril 1705, du mariage de François Le Verrier de Rousson et de Jeanne Charlotte de Fleury.

Le 5 mai 1722, le roi abolissait les petites enseignes ou enseignes réformées dans les vingt-huit compagnies servant au Canada, et établissait à leur place un enseigne en second dans chaque compagnie. Furent choisis pour remplir ces enseignes : les sieurs Dugué, Raymond, Costebelle, Catalogne, la Martinière, de la Corne, Leverrier, Sabrevois et de Lignery (10).

Le 24 mai 1728, le ministre écrivait à M. Le Verrier père qu'il procurerait une enseigne en pied à son fils à l'occasion.

Elle lui fut accordée trois ans plus tard, le 5 février 1731.

A la promotion de M. Bécard de Grandville au commandement d'une compagnie en 1736, l'enseigne Le Verrier demanda une lieutenance, mais il put l'obtenir.

C'est le 1er avril 1739, que M. Le Verrier fut fait lieutenant.

Le 30 avril 1742, le président du Conseil de marine écrivait à M. de Beauharnois, gouverneur de la Nouvelle-France, de laisser passer en France le lieutenant Le Verrier destiné pour les troupes de la Louisiane.

Cette même année 1742, le 1er décembre, M. Le Verrier obtint une expectative de capitaine à la Louisiane.

Nous voyons par une lettre de M. Hocquart à la date

(10) Richard, 1899, p. 227.

du 24 décembre 1742 que M. Le Verrier était parti pour la Louisiane.

M. Le Verrier fut fait capitaine en titre le 1er janvier 1744.

En 1755, M. de Vaudreuil, beau-père de M. Le Verrier, qui était gouverneur de la Louisiane depuis 1742, était promu au gouvernement de la Nouvelle-France. M. Le Verrier, sentant que son avancement serait plus rapide en suivant M. de Vaudreuil, demanda et obtint de revenir dans la Nouvelle-France.

A la promotion de cette même année 1755, M. Le Verrier fut fait chevalier de Saint-Louis.

En 1757, M. Le Verrier était commandant du poste de Michillimakinac.

En 1758, d'après le "Journal" de Montcalm, M. Le Verrier commandait au poste de la Rivière St-Joseph (11).

En 1759, le 1er février, M. Le Verrier succédait à M. Dumas comme major de Québec.

Après la Conquête, M. Le Verrier suivit son beau-père et sa mère en France. Nous perdons ses traces à partir de 1760.

L'auteur anonyme des "Mémoires sur les affaires du Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760", écrit au sujet de M. Le Verrier :

"Ceux d'entre les commandants qui se distinguaient le plus étaient le sieur de Bellestre au Détroit, de Vergor et Saint-Blin, au Fort Machault, et Le Verrier à Missilimaquinac (Michillimakinac) ; ce dernier était fils de la femme de M. de Vaudreuil ; il n'était ni brave ni spirituel ; son beau-père l'envoya commandant de ce poste, pour y faire sa fortune ; il la voulut faire si vite qu'il fit un jour un certificat de dix mille livres pour dix livres, et ayant su qu'il avait été acquitté, il continua sur le même pied, de

sorte qu'en peu de temps il se trouva aussi avancé que ceux qui travaillaient depuis plusieurs années " (12).

Il faut prendre avec beaucoup de discernement les affirmations de cet écrivain anonyme. Ses Mémoires très caustiques mériteraient plutôt le nom de pamphlets. Ce qu'il dit en particulier de M. Le Verrier semble très exagéré.

P.-G. R.

(12) P. 105.

NOMS SAUVAGES

ALGONQUIN : Le mot Algonquin signifie, paraît-il, *plus rouge*. Il faut croire que les Algonquins avaient la peau plus rouge que les autres Sauvages.

HURONS : Les Hurons habitaient au nord des lacs Érié et Ontario. Ils s'appelaient Wyandots, et ils furent surnommés Hurons à cause du bizarre aspect de leur tête tatouée et de leur chevelure. Les premiers Français qui virent ces étonnantes têtes de Sauvages s'écrièrent : "Quelles hures !"

MONTAGNAIS : "J'ignore complètement, écrivait Mgr Taché à sa mère en 1851, pourquoi nos Canadiens ont appelé ces Sauvages Montagnais, puisque cette peuplade était précisément la plus éloignée de la grande chaîne de montagnes, et qu'il n'y avait aucune montagne considérable dans le territoire qu'elle occupait."

IROQUOIS : La nation iroquoise reçut des Français le nom sous lequel elle est généralement connue et que l'on fait dériver du mot *Hiro*, j'ai dit, conclusion ordinaire des harangues de ses orateurs. Les Iroquois s'appelaient eux-mêmes du nom de *Hottinonchiendi*, qui signifie cabane achevée. Les Hollandais, leurs voisins, les appelaient *Maquas*, désignation qui s'est étendue même aux Hurons. En changeant un peu ce mot les Anglais ont formé le nom de *Mohawk*, qu'ils donnèrent aux Agniers.

ABENAKIS : Ce nom vient de *Aban̄ki*, terre du Levant, nom que les Algonquins donnaient au pays des Canibas et des autres Sauvages de l'Acadie. De là, les Français appelèrent ces Sauvages *Abénaquois*, ce qui veut dire : ceux de la terre du Levant. Ce nom désigna d'abord tous les Sauvages de l'Acadie, mais, plus tard, il fut plus particulièrement donné à ceux de la rivière Kénébec, parce que c'était le pays des Canibas, ancêtres des Abénakis du Canada.

se contredisant, du moins en apparence, de façon plus catégorique ?

Une des deux assertions est fausse, ou bien M. Berthelot fut concurremment, successivement ou alternativement, avocat et médecin !

L'éminent critique, Gaston Deschamps, avait peut-être raison de s'écrier : l'histoire est un procès où les témoins se contredisent !

E.-Z. MASSICOTTE

AMABLE BERTHELOT, AVOCAT

Adèle Berthelot qui, à Québec, le 9 juillet 1831, devenait l'épouse de Louis-Hypolite LaFontaine, avocat, plus tard sir Louis Hypolite LaFontaine, était la fille de Amable Berthelot, avocat.

Amable Berthelot fut député à la Chambre d'Assemblée pour le comté de Trois-Rivières de 1824 à 1827, pour la haute-ville de Québec de 1834 à 1838, puis pour le comté de Kamouraska de 1841 à 1847. Il décéda à Québec le 24 novembre 1847.

Amable Berthelot avait élevé deux enfants : Adèle Berthelot (épouse de L.-H. LaFontaine) et Amable Berthelot, médecin, qui épousa Zoé Desrochers.

Dans la lettre de L.-H. LaFontaine à sir John Colborne (tirée de *LaFontaine et son temps* de M. DeCelles) citée plus haut par M. Massicotte il y a une erreur, probablement une faute d'impression :

“ Ce n'était pas encore assez. Il fallait, au risque même de s'exposer à violer votre parole donnée par écrit à la population du nord du district, arrêter le docteur Berthelot, de la Rivière du Chêne, dont le seul crime est d'être mon beau-père ! ”

Le docteur Amable Berthelot fils qui pratiquait en 1838 à la Rivière-du-Chêne était non le beau-père de L.-H. LaFontaine mais son beau-frère. Sur un mauvais manuscrit beau-frère peut facilement se transformer en beau-père.

Les renseignements qui précèdent sont extraits de l'acte de tutelle des mineurs Berthelot en date du 4 juillet 1831 et du contrat de mariage de L.-H. LaFontaine reçu par le notaire Planté le 7 ju

P.-G. R.